

## CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2023

### LISTE DES DELIBERATIONS

DEL2023-99	Dénomination de la salle omnisport et du stade de football	Approuvée Unanimité
DEL2023-100	Cession 3-5 rue de l'Eglise	Approuvée 1 Voix Abstention : Jean-Marie BEAUMONT
DEL2023-101	Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°92	Approuvée Unanimité
DEL2023-102	Orientation d'aménagement rue de la Mallerie	Approuvée 1 Voix Abstention : Jean-Marie BEAUMONT
DEL2023-103	Rapport d'activité 2022 d'Angers Loire Métropole	
DEL2023-104	Rapport annuel 2022 eau potable et assainissement des eaux usées	
DEL2023-105	Rapport annuel d'ALM 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets	
DEL2023-106	Rapport annuel 2022 du mandataire Angers Loire Restauration	
DEL2023-107	Gratification des stagiaires	Approuvée Unanimité

Affichée et publiée le 17 octobre 2023

Corinne GROSSET, Maire



SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/99**

**8.5 Dénomination de la salle omnisport et du stade de football**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir** : YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir** : LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance** : VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 17

Date d'affichage : 17/10/2023

**8.5 Dénomination de la salle omnisport et du stade de football**

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales « règle par ses délibérations les affaires de la commune ». La présente délibération a pour but de dénommer la salle omnisport ainsi que le stade de football, sis 1 rue du stade.

Pour rappel de la démarche : il a été proposé à l'ensemble des associations sportives de la Commune de proposer un nom pour la salle omnisport ainsi que pour le stade de football. Nous n'avons reçu aucune proposition des associations, qui n'ont pas souhaité répondre à cette saisine.

Après propositions et vote en Bureau, nous vous proposons :

- le complexe sportif de Vilnière pour la salle omnisport
- le stade de Vilnière pour le stade de football

Lors du Forum des associations du 10 septembre, les habitants ont été sollicités afin de proposer des noms pour les salles du complexe sportif de Vilnière. Toutefois, il n'y a eu que très peu de propositions, c'est pourquoi la Commission de la vie associative a reçu une saisine afin de faire des propositions. Les salles auront donc prochainement un nom chacune, afin de remplacer leur dénomination actuelle « salle bleue », « salle verte », etc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment L.2121-29 ;

Considérant les propositions de noms pour la salle omnisport et le stade de football lors du Bureau du 24 août 2023,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Approuve** la dénomination du complexe omnisport, situé 1 rue du Stade, du nom de « Complexe sportif de Vilnière».

**Approuve** la dénomination du stade de football, situé 1 rue du Stade, du nom de « Stade de football de Vilnière».

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri



SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/100**

**3.2 Cession 3-5 rue de l'Eglise**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir :** YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir :** LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**3.2 Cession 3-5 rue de l'Eglise**

Rapporteur : Henri VOISINE, Adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement

Le 17 octobre 2022, vous aviez émis un avis favorable au développement d'un projet urbain à l'endroit du 3 - 5 rue de l'Eglise dans la perspective de créer une opération de réhabilitation de l'îlot bâti.

Vous aviez donné mandat à Madame la Maire pour trouver un acquéreur et définir un projet.

A ce jour, M. CHEVALIER DU FAU Alban (ou toute société qui viendrait s'y substituer) s'est positionné pour acheter ces deux biens (n°3 et n°5 rue de l'Eglise) et s'engage à répondre à la demande de la commune à savoir, la réalisation d'un projet mixant des locaux d'activités en rez-de-chaussée et des logements à l'étage.

Toutefois, la cession ne pourra se faire que si le cahier des charges du projet, tel qu'il est présenté ci-dessus et de sa bonne insertion urbaine, est respecté par le potentiel acquéreur. La signature de l'acte ne sera possible qu'après obtention du permis de construire par le pétitionnaire.

Ces biens ont été estimés par les Domaines au prix de 260 000€.

Vu l'estimation des Domaines du 29 juin 2023, je vous propose aujourd'hui de donner un avis favorable sur le principe de cette vente à M. CHEVALIER DU FAU Alban (ou toute société qui viendrait s'y substituer),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DONNE** un avis favorable à la vente de ces deux biens à M. CHEVALIER DU FAU Alban (ou toute société qui viendrait s'y substituer) sous réserve de définir précisément le projet qui s'y installera sur les bases précisées ci-dessus et de l'accord du permis de construire dans un délai de 18 mois maximum à compter de cette délibération. Le prix de vente est de 260 000€, les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

**Pour : 15**

**Contre : 0**

**Abstention : 1**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,  
La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri



SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/101**

**3.2 Vente parcelle  
communale pour ZAC de  
Gagné : Parcelle n°92**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir :** YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir :** LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**3.2 Vente parcelle communale pour ZAC de Gagné : Parcelle n°92**

Rapporteur : Henri VOISINE, adjoint à l'aménagement du territoire

Vu l'avis des Domaines du 12 février 2020, actualisé le 4 février 2021 et le 6 décembre 2022  
Vu la délibération 2022-133 du 12 décembre 2022 fixant le prix de vente des parcelles HT,  
Vu la demande de rescrit fiscal et la réponse du Directeur départemental des Finances Publiques en date du 27 mars 2023 qui valide le montant de TVA sur marge de chaque parcelle,

Considérant les offres d'achat parvenues en Mairie,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE** la vente du lot n°92 de la ZAC de Gagné aux demandeurs (ou à toute SCI qui viendrait à s'y substituer) pour le prix mentionné ci-dessous. Les frais d'acte et d'enregistrement sont à la charge des acquéreurs

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

N° lot	N° parcelle	Adresse	Surface	Surface plancher	Acquéreurs	Prix HT	Prix TTC
92	AC 508	7 rue Geneviève ANTHONIOZ DE GAULLE	437 m <sup>2</sup>	175 m <sup>2</sup>	COLLIGNON Solenn et Romain	76 159,00 €	90 354,06 €

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri





**SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023**

**Délibération DEL2023/102**

**3.6 Orientation  
d'aménagement rue de la  
Mallerie**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir :** YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir :** LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**3.6 Orientation d'aménagement rue de la Mallerie**

Rapporteur : Henri VOISINE, Adjoint à l'aménagement du territoire et à l'environnement

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, entré en vigueur en 2017, prévoit plusieurs secteurs identifiés sur la commune et notamment celui de la Mallerie pour accueillir des extensions urbaines (2AU). Sur la rue de la Mallerie, six propriétés sont concernées : AA 205 – AA 204 – AA 202 203 - AA 201 – AB 252 – ZE 20. Ce zonage implique que sur ces 6 jardins ou fonds de jardin, une opération d'ensemble soit réalisée.

Comme dans le cadre de chaque opération de construction sur la commune, il sera nécessaire de prévoir une répartition de logements sur la base de 50% accession libre, 20% accession sociale, 30% locatif social.

Aujourd'hui, la Zac de Gagné arrivant à son terme, il nous reste en réserve à urbaniser :

- Le site de Chantoiseau en reconversion urbaine pour lequel le permis d'aménager sera déposé dès que la modification du PLUi en cours sera approuvée par le conseil communautaire.
- Le site de la Mallerie. Pour pouvoir être opérationnel dans des délais raisonnables, il convient dès maintenant de lancer les études d'aménagement de cette zone et le cas échéant d'acquérir les parcelles qui seraient mises en vente, au besoin en faisant usage du Droit de Prémption Urbain.

La commune a lancé, il y a quelques mois une étude urbaine lui permettant d'orienter ses choix en termes de densification. Celle-ci n'est pas encore arrivée à son terme mais il ressort de cette dernière qu'il nous faudra utiliser en priorité les emprises foncières disponibles à l'intérieure de l'enveloppe urbaine.

Il est demandé au conseil municipal d'acter :

- Une évolution urbaine sur ce site dont les modalités restent à définir (en régie ?)
- De se porter acquéreur des parcelles qui pourraient être mises en vente

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
**DONNE** un avis favorable à cette proposition

**AUTORISE** Madame La Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à ce dossier.

<b>Pour : 16</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 1</b>
------------------	-------------------	-----------------------

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,  
Pour copie conforme,  
La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri



## SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

### **Délibération DEL2023 /103** **5.7 Rapport d'activité d'ALM** **2022**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la commune par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DUMAS Magali, DENECHÉAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HENRI Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir** : YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir** : LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance** : VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

### **5.7 Rapport d'activité d'ALM 2022**

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

En application de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le président d'Angers Loire Métropole a adressé aux maires des communes membres de la Communauté urbaine le rapport d'activités de cette dernière pour l'année 2022, dont il est proposé de prendre acte.

A titre d'illustration, quelques faits marquants de l'année 2022 :

- Election de Jean-Marc VERCHÈRE à la présidence de la Communauté urbaine et renouvellement de l'exécutif communautaire (vice-présidents et commission permanente) le 12 septembre 2022
- Reconnaissance par ALM de l'urgence climatique et révision à la hausse des ambitions de la Communauté urbaine en matière de réduction des gaz à effet de serre (- 60 % d'ici à 2030)
- Approbation du plan d'Adaptation au changement climatique (PACC) et de la feuille de route Économie circulaire (Frec)
- Réorganisation de la direction Voirie communautaire à la suite du déploiement des compétences Voirie et Eaux pluviales
- Mise en œuvre de l'instruction par voie dématérialisée des demandes en matière de droits des sols
- Elaboration de la cartographie Natura 2000 des Basses Vallées angevines (sur 9 200 ha)
- ALM, seul territoire de gestion à avoir atteint ses objectifs de financements et d'agréments de logements sociaux délégués, parmi les 13 territoires de gestion en Pays de la Loire
- Premiers logements de France à émarger au Plan national 10 000 logements étudiants et jeunes actifs agréés à Angers : 635 logements étudiants financés en prêt locatif social et 12 logements jeunes actifs
- Accueil des gens du voyage : réhabilitation des deux aires d'accueil financées pour partie dans le cadre du plan de relance de l'Etat (Bouchemaine et Saint-Barthélemy-d'Anjou)
- Lancement officiel du Conseil local de santé mentale (CLSM) avec la participation de 160 personnes (élus, représentants d'usagers, usagers, associations, institutions) le 6 octobre 2022
- Approbation par le conseil de communauté de la révision du Plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) et des cartes de stratégie bruit sur ALM
- Construction de la chaufferie urbaine de Monplaisir et du réseau sur le quartier
- Tramway : arrivée de la première nouvelle rame à Angers
- Transports-Déplacements : adoption de la nouvelle grille tarifaire Irigo, plus solidaire
- Conduite du projet d'accès par badge dans les déchèteries
- Structuration des services marchands du groupement d'intérêt économique Angers Loire éco avec les bailleurs sociaux
- Enseignement supérieur et Recherche : signature du contrat de plan État-Région
- Hausse de 30 % (par rapport à 2021) du nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés publics (400 000 heures de travail par plus d'un millier de personnes)

- Elaboration d'un Schéma directeur du numérique
- Livraison de nouveaux groupes scolaires à Beaucouzé et Corné et livraison de la scolaire de Verrières-en-Anjou
- Transfert du Parc de loisirs du Lac de Maine de la Ville d'Angers à Angers Loire Métropole

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_103-DE

rehabilitation-extension du groupe SLO

Le Conseil Municipal,

**Prend acte** de la présentation du rapport d'activité d'Angers Loire Métropole pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri





SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/104**  
**5.7 Intercommunalité ALM,**  
**rapport annuel 2022 sur le**  
**prix et la qualité des services**  
**d'eau potable et**  
**assainissement des eaux**  
**usées**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHÉAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir :** YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir :** LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**5.7 Intercommunalité ALM, rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité des services d'eau potable et assainissement des eaux usées**

Rapporteur : Corinne Grosset, Maire

En application de l'article 73 de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées.

Ce rapport annuel est établi afin de permettre la communication à notre assemblée, aux communes adhérentes et aux usagers, d'éléments chiffrés et de ratios caractéristiques de la façon dont est géré le service public de distribution d'eau potable, de collecte, de traitement des eaux usées. C'est pourquoi le rapport annuel 2022 vous est présenté aujourd'hui et il vous est proposé d'en prendre acte.

Ce rapport annuel fait apparaître des chiffres clés de la production d'eau :

21 732 637 m<sup>3</sup> d'eau brute prélevés contre 22 846 375 m<sup>3</sup> en 2021, soit -4.87%

19 269 479 m<sup>3</sup> d'eau produite contre 19 596 524 m<sup>3</sup> en 2021, soit -1.67%

Ce qui nous donne un rendement de production de 88.7% et un rendement de réseau de 92.6%

Le prix de l'eau et assainissement est de 3.80 € TTC/m<sup>3</sup> contre 3.74 € TTC/m<sup>3</sup> en 2021, soit 12% moins cher que la moyenne nationale à 4.34€ TTC/m<sup>3</sup>

L'assainissement collectif compte 100 318 abonnés pour 2 413 km de réseau

L'assainissement non collectif compte 9 016 installations

Ce rapport est notamment destiné à l'information des clients de ces deux services publics.

Il est disponible sur le site internet [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement eaux usées pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri



Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_104-DE



# Rapport annuel 2022 sur le Prix et la Qualité de Service

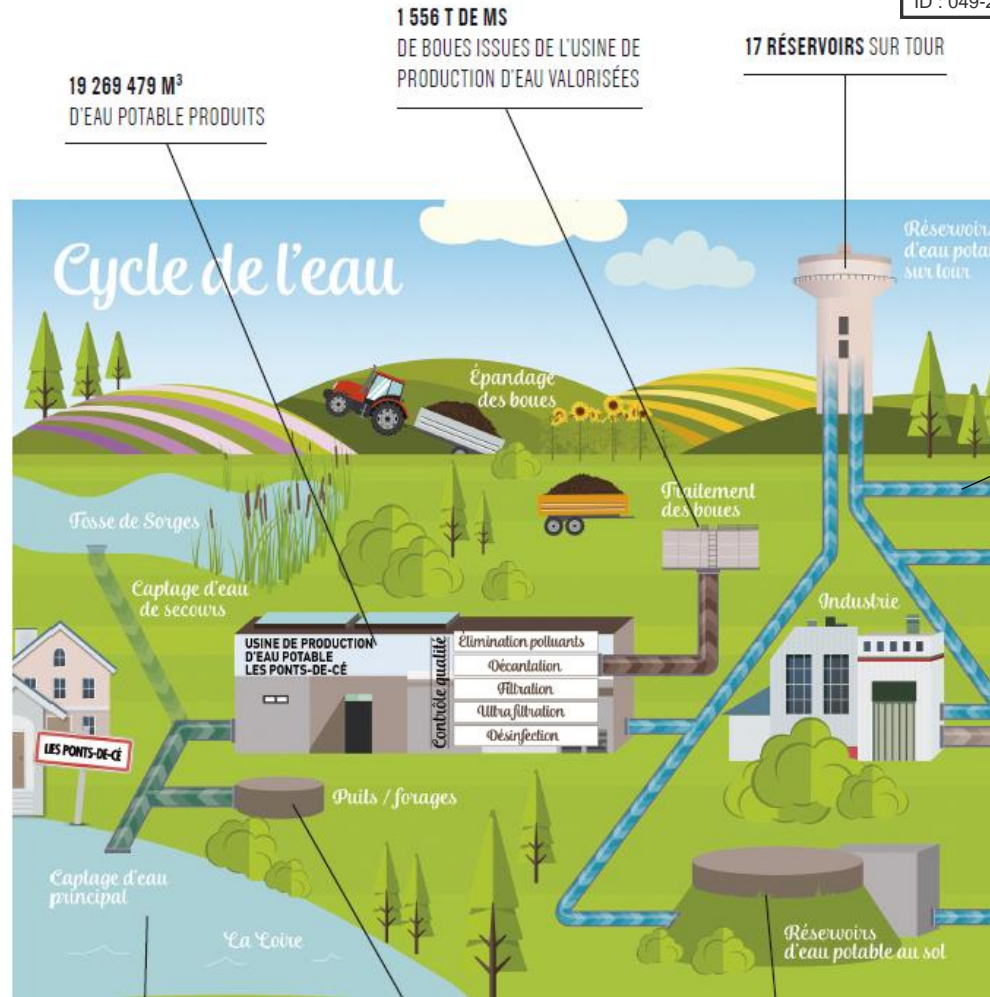
## Eau et Assainissement

83, rue du Mail - BP 80011 - 49020 ANGERS Cedex 02 • Tél :  
[www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr) •

un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT



# 1. Chiffres clés :Eau



19 269 479 M<sup>3</sup>  
D'EAU POTABLE PRODUITS

1 556 T DE MS  
DE BOUES ISSUES DE L'USINE DE  
PRODUCTION D'EAU VALORISÉES

17 RÉSERVOIRS SUR TOUR

2 413 KM DE RESEAU

16 093 399 M<sup>3</sup>  
PRÉLEVÉS DANS LA LOIRE

5 639 238 M<sup>3</sup>  
CAPTÉS AVEC LES PUIITS  
ET FORAGES

18 RÉSERVOIRS  
ENTERRÉS OU AU SOL

21 732 637 M<sup>3</sup>  
D'EAU BRUTE PRÉLEVÉS

55 700 M<sup>3</sup>  
CAPACITÉ TOTALE  
DES RÉSERVOIRS

Direction Eau et

un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT



208 821 factures émises



30 817 appels traités



Relève de compteurs:

- 193 440 radio réalisés
- 2 170 lectures visuelles



## 2. Quantité d'eau prélevée, distribuée et vendue



Volume prélevé

21 732 637 m<sup>3</sup> ↘

Volume produit

19 269 479 m<sup>3</sup> ↘

acheté en gros:  
389 869 m<sup>3</sup> ↘

Volume vendu

16 547 632 m<sup>3</sup> ↘

vendu en gros:  
1 594 894 m<sup>3</sup> ↗

Rendement de production :

88,7%

Rendement du réseau :

92,6%



## 2. Quantité d'eau prélevée, distribuée et vendue



- 4,87%

Volume prélevé

- 1,67%

Volume produit

- 3,33%

Volume vendu

D'après l'enquête de satisfaction client réalisée en 2023:

**85,2%**

ont fait des efforts pour diminuer leur consommation d'eau lors de la période de canicule et sécheresse en 2022

### 3. Qualité de l'eau

#### Analyses d'eau potable réalisées:

##### En sortie d'usine: 124

- 72 analyses réglementaires réalisées par l'ARS (100% de conformité aux limites de qualité)
- 52 analyses en autocontrôle (100% de conformité aux limites de qualité)

##### Sur le réseau: 1120

- 431 analyses réglementaires réalisées par l'ARS (98,6% de conformité aux limites de qualité)
- 723 analyses en autocontrôle (99,7% de conformité aux limites de qualité)



# 4. Les faits marquants

## Eau



Répartition des chantiers « Eau » sur le territoire ALM (préparés et suivis par l'équipe Maitrise d'œuvre et conception du Service Etudes et Travaux)

5 328 630€ HT

Invest.

15,76 km

Renouv. réseau

1 773 ml

Extension de réseau

4 200

Compteurs posés ou remplacés



Direction Eau et Assainissement

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT





## 4. Les faits marquants

# Eau

118

Casses sur  
branchements

128

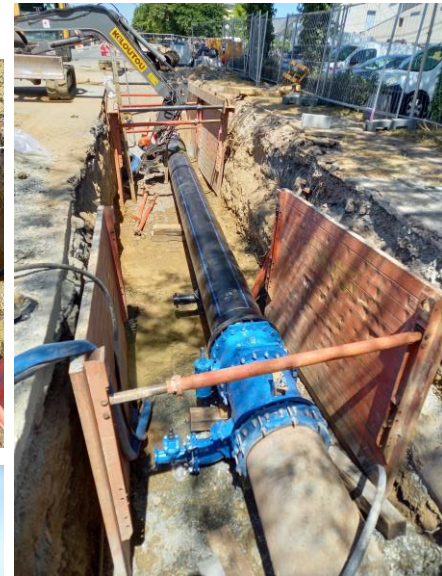
Fuites sur  
canalisations

532

Branchements  
mis en service

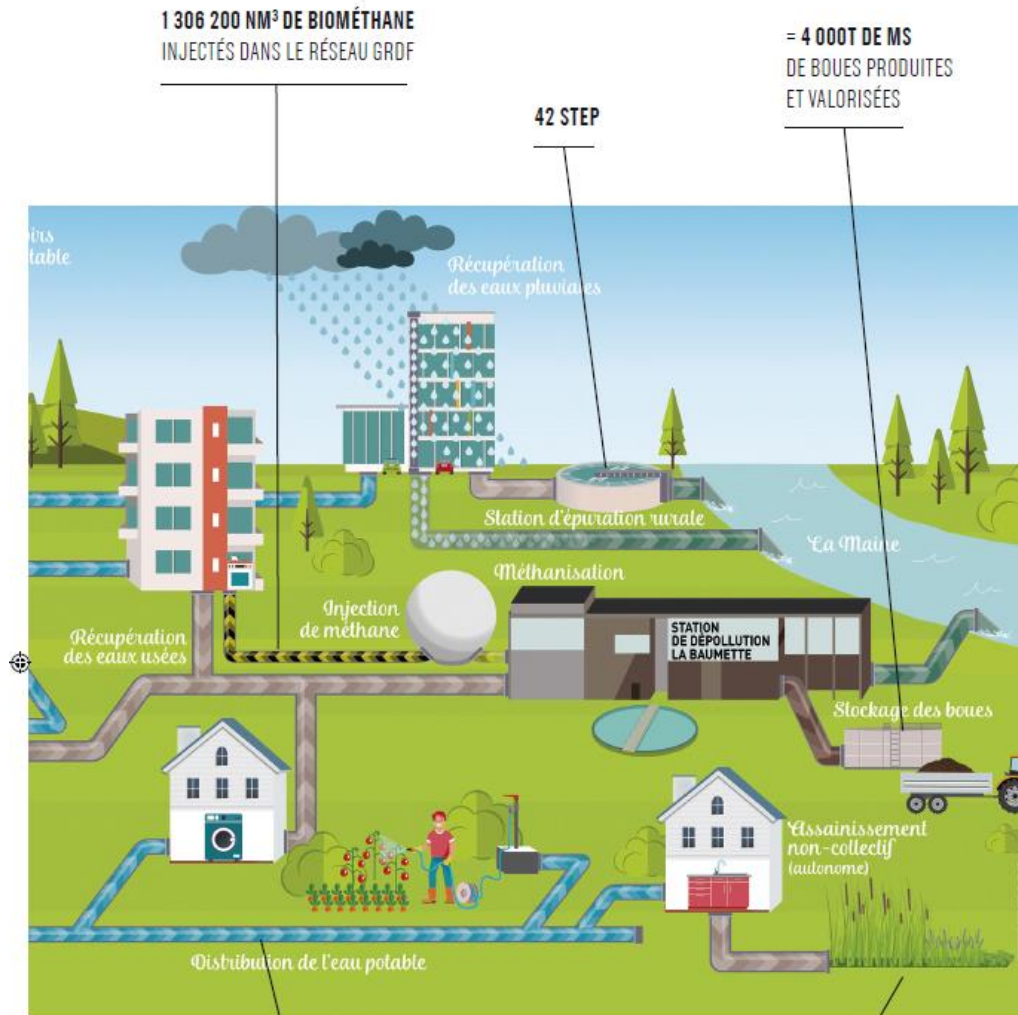
224

Raccordements  
de conduite





# 5. Service assainissement



1 306 200 NM³ DE BIOMÉTHANE  
INJECTÉS DANS LE RÉSEAU GDF

= 4 000T DE MS  
DE BOUES PRODUITES  
ET VALORISÉES

42 STEP

Direction Eau

100 318 ABONNÉS EAU

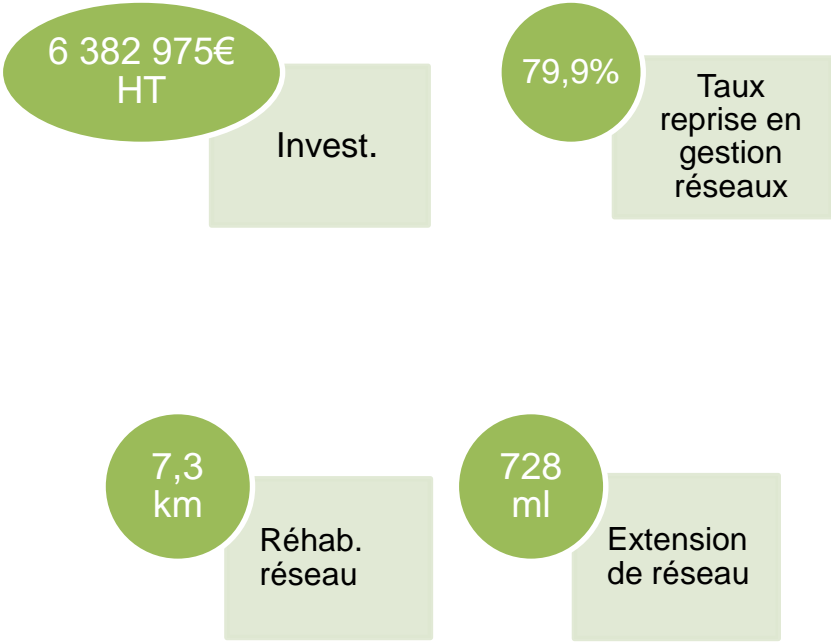
9 016 INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF CONTRÔLÉES  
(depuis création du service)

un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT



# 6. Les faits marquants

## Assainissement



Répartition des chantiers « Assainissement » sur le territoire ALM (préparés et suivis par l'équipe Maitrise d'œuvre et conception du Service Etudes et Travaux)

## 6. Les faits marquants

# Assainissement



**Modification conduites de transfert Etang Saint Nicolas - Angers**

- Opérations spécifiques:
  - Modification conduites de transfert Etang Saint Nicolas - Angers
  - Démarrage de 2 opérations de génie civil, restructuration complète :
    - Station d'épuration de Feneu
    - Poste de relevage de la place Toublanc à Angers

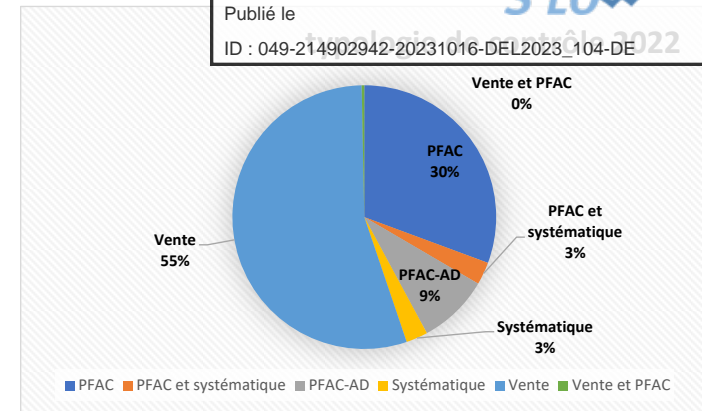


**Station d'épuration Feneu**



**Poste de relevage place Toublanc - Angers**

Direction Eau



## 7. Les faits marquants

### Assainissement collectif

- **Réseau de collecte :**

- Curage de réseau: **193 km**
- Débouchages: **298**

- **Conformités des raccordements :**

- Rendez-vous pour le contrôle de bon raccordement: **4 393**

### Assainissement individuel

- Installations d'assainissement non collectif contrôlées depuis la création du service : **9 016** (62,1% conformes)
- Bilan de la campagne de réhabilitation des ANC non conforme: 59 dossiers, pour un montant de 144 521 €, pour un cumul de 159 dossiers depuis le début de l'opération, sur un potentiel initial de 644 installations.





# 8. Effectifs



**250 agents  
DEA**



**10 agents  
SESI**



**64 agents  
distribution**



**30 agents  
clientèle**



**11 agents  
centre  
technique**



**22 agents  
« études et  
travaux »**



**13 agents  
« services communs »**



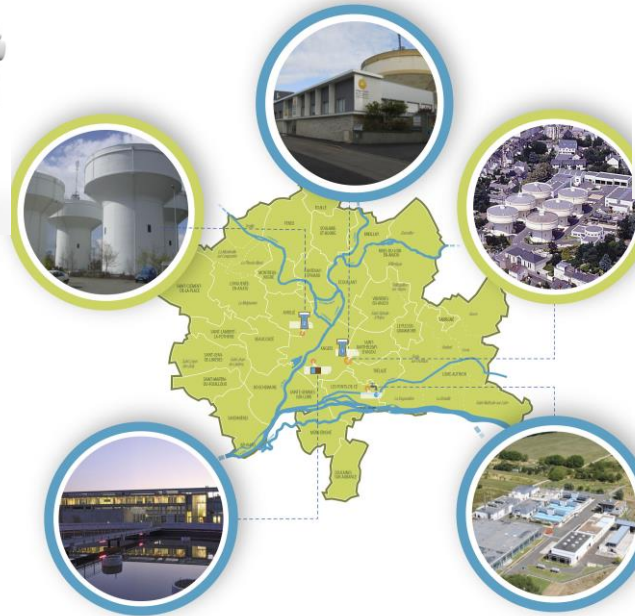
**61 agents  
assainissement**



**10 agents  
pluvial**



**29 agents  
usine**



Direction Eau et Assainissement



## 9. Prix de l'eau

- Le prix de l'eau s'établissait au 1<sup>er</sup> avril 2022 à (pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>) :

Abonné eau et assainissement:  
**3,80 € TTC/m<sup>3</sup>**  
soit **0,0038 € TTC/Litre**

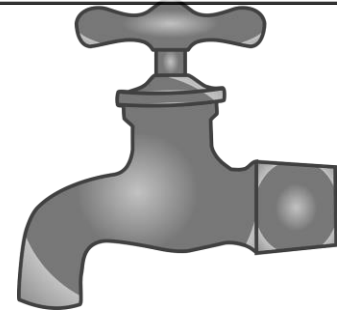
Abonné eau uniquement:  
**2 € TTC/m<sup>3</sup>**  
soit **0,0020€/L**

Pour une consommation type de 120 m<sup>3</sup>,  
la facture annuelle s'élève à : **457,44€ TTC**

## 9. Prix de l'eau



Le prix total (eau + ass)  
de l'eau ALM est  
**12% moins cher**  
que la moyenne nationale



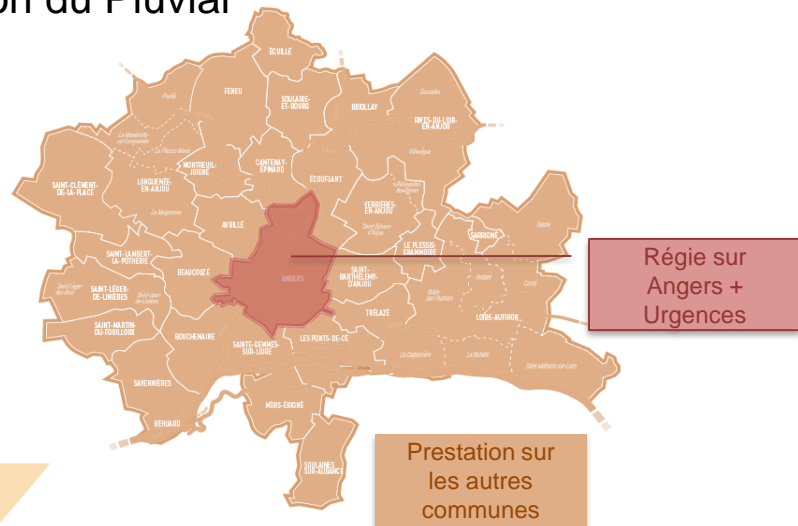
1L d'eau du robinet  
est  
**85 fois moins cher**  
qu'1L d'eau minérale

# 11. Evolution au sein de la direction en 2022

- Usine de production d'eau potable:
  - Travaux de renouvellement de la production d'ozone
  - Remplacement du sable des filtres par de l'argile expansé
  - Finalisation du diagnostic génie civil des réservoirs de stockage
  - Nouvel essai Fosse de Sorges réalisé avec succès
  - Finalisation de la sécurisation accès à l'eau des réservoirs enterrés



- Intégration du Pluvial



Régie sur Angers + Urgences

Prestation sur les autres communes

Direction Eau et Assainissement



# 12. Résultats enquête satisfaction client 2023



## Eau et Assainissement

Enquête 2023

Enquête de satisfaction réalisée par l'institut d'études MOAI auprès d'un panel représentatif des abonnés de l'agglomération d'Angers Loire Métropole. Vous êtes plus de 2000 à avoir répondu et nous vous en remercions.



92%

d'entre vous sont satisfaits de la

**Qualité de l'eau**

et même 95% chez les consommateurs d'eau du robinet exclusivement !



98%

d'entre vous sont satisfaits du

**Service de l'eau et de l'assainissement**

### Eau consommée comme boisson



Pour 65%  
eau du robinet  
principalement



+ 4 points  
par rapport à 2020

Pour 23%  
en bouteille  
principalement



Pour 12%  
les 2 !

65% pensent que le prix de l'eau est justifié / normal

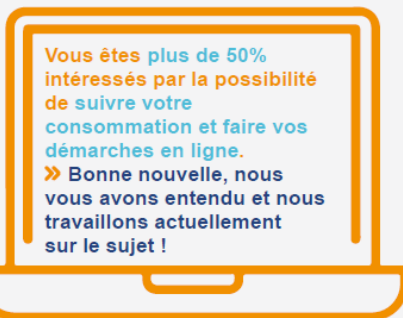


#### Le saviez-vous ?

- En 2022, le prix de l'eau est de 3,80 € TTC / mètre cube soit 0,0038 € / litre (à titre de comparaison : le prix moyen d'une eau de source est 44 fois plus cher (0,17 € TTC / litre)
- Source « Syndicat des eaux de sources et des eaux minérales naturelles ».

### Identification du service

L'eau, l'assainissement et le pluvial de votre commune sont gérés par Angers Loire métropole communauté urbaine



Direction Eau et

un TERRITOIRE EN MOUVEMENT



**SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023**

**Délibération DEL2023 /105**  
**5.7 Intercommunalité ALM,**  
**rapport annuel 2022 sur le**  
**service public de prévention**  
**et de gestion des déchets**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la commune par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents :** BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, C Magali, DENECHÉAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, H Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir :** YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas

CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir :** LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance :** VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**5.7 Intercommunalité ALM, rapport annuel 2022 sur le service public de prévention et de gestion des déchets**

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité de service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Il est disponible sur le site internet [www.angersloiremetropole.fr](http://www.angersloiremetropole.fr)

Les évènements marquants 2022 sur l'ensemble du territoire d'Angers Loire Métropole, composé de 29 communes pour 301 384 habitants :

- En janvier, intégration de Loire-Authion dans la prestation de collecte des déchets
- 1<sup>er</sup> Défi Zéro Déchet avec 100 familles engagées
- Réouverture en août et inauguration de la déchèterie du lac Bleu d'Avrillé
- Ouverture du portail numérique de demandes de badge d'accès aux déchèteries en octobre
- En décembre, mise en service industriel du centre de tri

Bilan 2022 :

Un gisement global des déchets de 144 321 tonnes soit 479 kg/hab soit -3% par rapport à 2021

35.6% des déchets sont des ordures ménagères : 52 428 tonnes soit 174 kg/hab, ce qui représente +0.6% par rapport à 2021

12.7% des déchets sont des emballages et papiers : 15 674 tonnes soit 52 kg/hab, ce qui représente +2.5% par rapport à 2021

7.5% des déchets sont du verre : 11 073 tonnes soit 37 kg/hab, ce qui représente +0.4% par rapport à 2021

44.2% des déchets collectés en déchèterie : 65 146 tonnes soit 216 kg/hab, ce qui représente -3.5% par rapport à 2021


Sur 144 321 tonnes de déchets traités, 71.2% sont valorisés contre 28.8% qui ne le sont pas, soit une augmentation de 2.9% de déchets sans valorisation par rapport à 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Prend acte** de la présentation du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,  
Pour copie conforme,  
La Maire, Corinne GROSSET



Envoyé en préfecture le 17/10/2023  
Reçu en préfecture le 17/10/2023  
Publié le   
ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE

Secrétaire de séance, VOISINE Henri

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



# Rapport Déchets 2022

Service public de prévention et  
de gestion des déchets (SPPGD)

## Commission Transition Ecologique

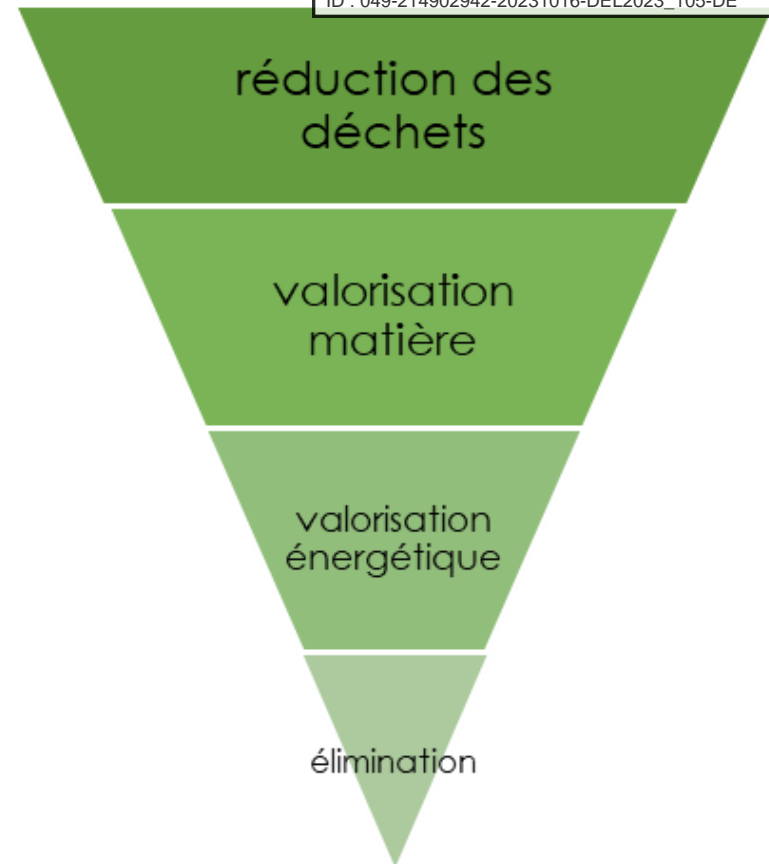
du 23 août 2023

## CCSPL

Du 5 septembre 2023

## Conseil de communauté

du 11 septembre 2023



DIRECTION ENVIRONNEMENT DECHETS  
83, rue du Mail – BP 80011 – 49020 ANGERS cedex 02 -  
dechets@angersloiremetropole.fr – www.angersloiremetropole.fr

Version du 21.09.23

un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT





# Périmètre gestion des déchets

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



**29**

communes



**301 384**

habitants



# Evènements marquants

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



**2022 VOS JOURS DE COLLECTE des déchets**

La Beauce / La Daguennière / Saint-Mathurin-sur-Loire  
Collecte des déchets ménagers (sauf les ordures ménagères) du 01-01-2022 au 31-12-2022  
Collecte de la boue de fosse (sauf les ordures ménagères) du 01-01-2022 au 31-12-2022  
Sauf les jours de congé et jours fériés

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
01	01	01	01	01	01
02	02	02	02	02	02
03	03	03	03	03	03
04	04	04	04	04	04
05	05	05	05	05	05
06	06	06	06	06	06
07	07	07	07	07	07
08	08	08	08	08	08
09	09	09	09	09	09
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

**DÉCHÈTERIES**  
SUD-PIRENE AU DEUTOMME  
SUD-PIRENE AU DEUTOMME  
SUD-PIRENE AU DEUTOMME

**HORAIRES DE LA DÉCHÈTERIE DE CORNE**  
Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
Du samedi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h  
Le dimanche de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

**ADOPTEONS LES BONS GESTES !**

Respectez les horaires de votre prestation, indiqués ci-dessus. Pour obtenir votre déchet, il convient d'être présent avant 10h que prévu.

Placez correctement les bacs en attendant d'être récupérés sur le trottoir.

Recyclez les sacs de 30 litres pour vos déchets ménagers, dans un conteneur de triage des sacs, dans la cour.

- Les sacs doivent être correctement remplis et bien fermés.
- Ne pas mélanger les déchets.

**Janvier** | Intégration de Loire-Authion dans la prestation de collecte des déchets par Angers Loire Métropole



**Janvier à juin** | 1<sup>er</sup> Défi Zéro Déchet avec 100 familles engagées



**Août** | Réouverture et inauguration de la déchèterie du Lac Bleu à Avrillé

# Evènements marquants

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



## MISE EN PLACE DU Badge d'accès aux déchèteries

Ce badge est **GRATUIT ET RÉSERVÉ AUX PARTICULIERS**, habitants d'Angers Loire Métropole.

Faites votre demande en ligne et recevez votre badge par courrier avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



Pour obtenir votre badge, flashez le QR code ou rendez-vous sur [angersloiremetropole.fr](http://angersloiremetropole.fr)



## Septembre à décembre

12/09 : adoption du règlement intérieur des déchèteries par le CC

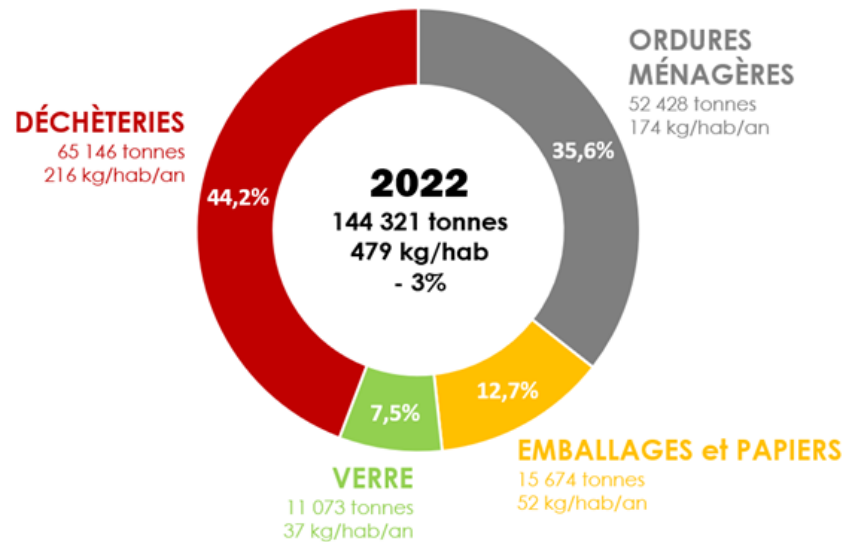
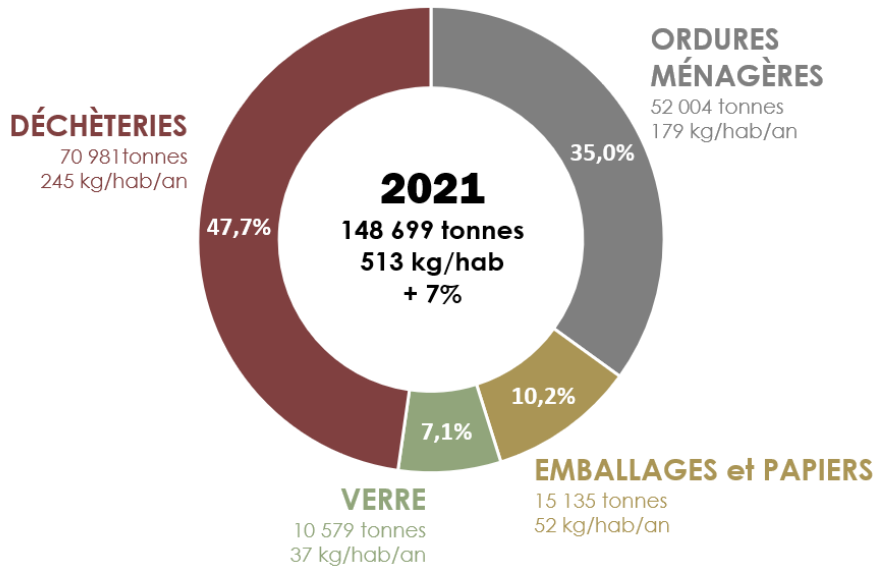
17/10 : Ouverture du portail numérique de demandes de badge d'accès aux déchèteries

Présence d'agents aux entrées des déchèteries pour appliquer le nouveau règlement intérieur

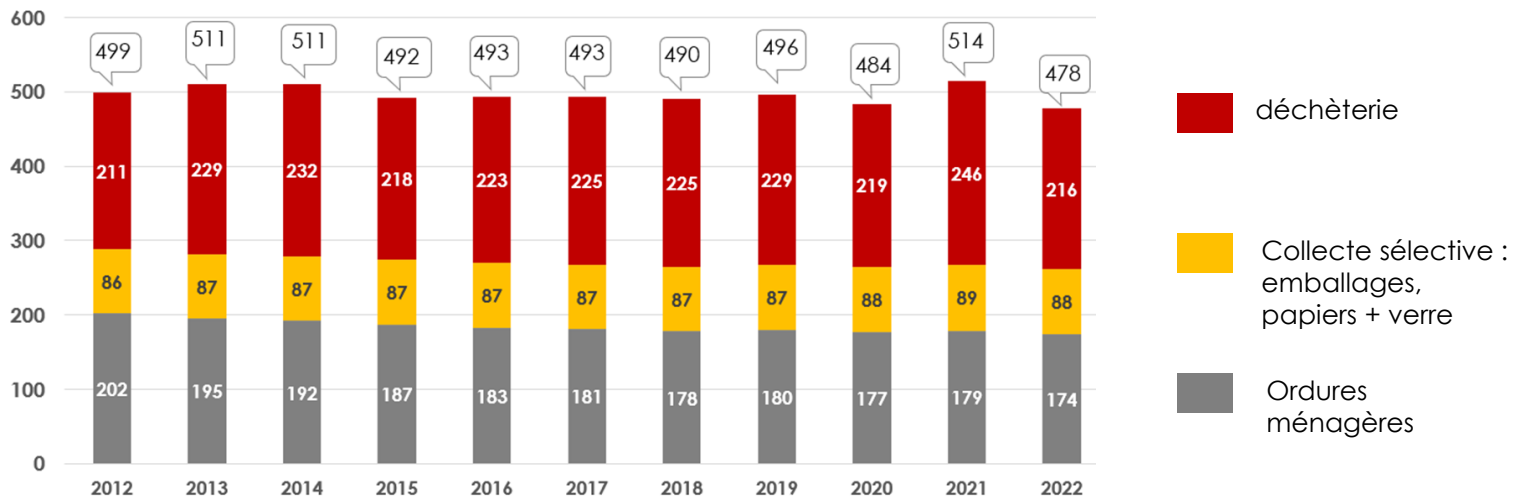
**Décembre** | Mise en service industriel du centre de tri

# Chiffres clés 2022 # Collecte

Envoyé en préfecture le 17/10/2023  
 Reçu en préfecture le 17/10/2023  
 Publié le  
 ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



Evolution de la production de déchets en kg/hab/an





# Chiffres clés 2022 # Traitement

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



## Répartition des tonnages selon les modes de traitement

### STOCKAGE DE DÉCHETS NON DANGEREUX

15 033 tonnes

Il s'agit du tout-venant des déchèteries, de 83% des refus de tri et de 7% des OM enfouis en centre de stockage de classe 2

### SANS VALORISATION

### STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES

26 459 tonnes

Ce sont les gravats apportés dans les déchèteries qui servent de remblai de l'ancienne carrière de Villechien

### VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

49 630 tonnes

Il s'agit de 93% des ordures ménagères collectées, de 17% des refus de tri et des déchets dangereux apportés en déchèteries incinérés en unités de valorisation énergétique.

### VALORISATION MATIÈRE

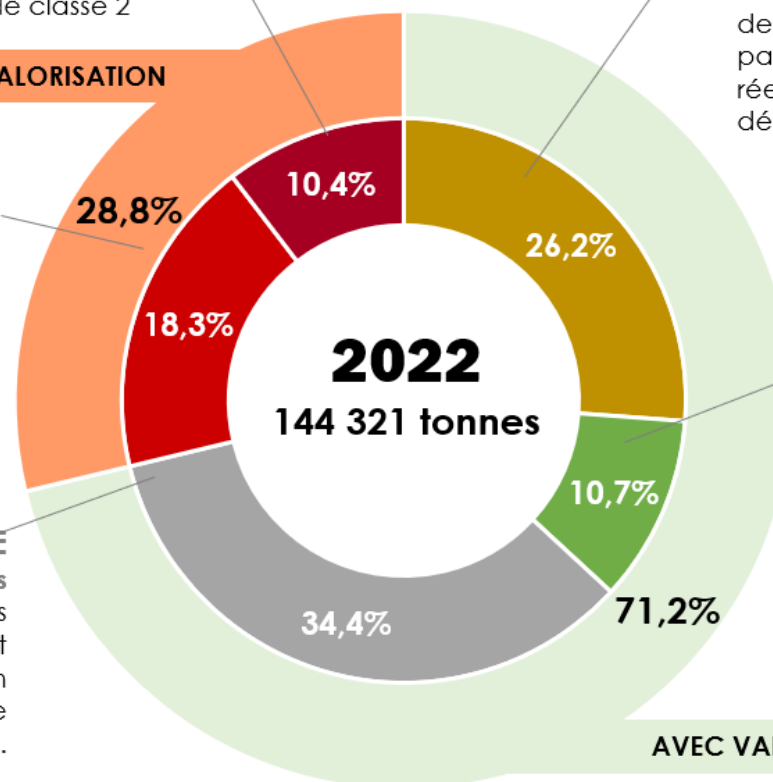
37 761 tonnes

Cela comprend les emballages issus de la collecte sélective, le verre, les papiers, cartons, bois, métaux, D3E, réemploi ... etc collectés dans les déchèteries.

### VALORISATION ORGANIQUE

15 438 tonnes

Il s'agit des végétaux collectés dans les déchèteries et destinés au compostage.



### AVEC VALORISATION

# Chiffres clés 2022 # Activités

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



**11 000**

Usagers, scolaires  
sensibilisés

=

par rapport à 2021

Maintien des  
animations scolaires et  
des évènementiels.



**2 300**

composteurs individuels  
distribués

**X 2**

de composteurs par  
rapport à 2021



**25 000**

appels usagers

INFO DÉCHETS 02 41 05 54 00

**+ 25%**

par rapport à 2021



**919 000**

entrées déchèteries

**- 13%**

de fréquentation par  
rapport à 2021



**180**

Conteneurs aériens  
et enterrés installés

**+ 3%**

de conteneurs installés  
par rapport à 2021



**7 700**

Interventions sur  
les bacs roulants

**+15%**

par rapport à 2021

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 049-214902942-20231016-DEL2023\_105-DE



# Merci de votre attention



**un TERRITOIRE  
EN MOUVEMENT**



SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/106**  
**1.3 Rapport annuel 2022**  
**Angers Loire Restauration**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir** : YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir** : LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance** : VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**1.3 Rapport annuel 2022 Angers Loire Restauration**

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

En 2018, la Commune de Saint Lambert la Potherie est devenue actionnaire de la SAPL Angers Loire Restauration puis a contracté avec le prestataire Papillote et Compagnie pour la restauration scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Voici quelques éléments relatifs à l'activité en 2022 :

Le nombre de repas vendus s'élève à 2 154 750 dont 83% dans les écoles, 13% dans les accueils de loisirs et 4% dans les crèches, soit +3.35% par rapport à 2021

3 gammes de menus différentes sont proposées à chaque Commune, qui varie en fonction de la qualité des denrées alimentaires. En septembre 2022 : 11 communes avaient choisi la gamme légalim dont Saint Lambert la Potherie, 5 communes avaient fait le choix de la gamme légalim améliorée, et 1 commune, la gamme légalim supérieure  
31.7% des denrées alimentaires sont issues de l'agriculture biologique, 54.5% des achats alimentaires sont fait en local et 90% des produits sont d'origine France.

Le chantier de construction de la nouvelle cuisine centrale a démarré en février 2021 et s'est terminé en juillet 2022. L'opération de construction a coûté 10 561 000€ HT et la nouvelle cuisine est conçue pour une capacité de production de 16 000 repas par jour.

Sur l'exercice 2022, la SPL a fait face à une forte augmentation de ses dépenses de production, sans pour autant que les prix des repas ne soient revalorisés dans les mêmes proportions.

Les orientations pour 2023 :

Faire face à l'inflation en adoptant un moratoire sur la démarche de progrès des approvisionnements et en maintenant le niveau 2022 des indicateurs de produits biologiques, locaux et produits durables locaux

Accentuer les efforts sur la réduction du gaspillage alimentaire

Stabiliser les process et méthodes en production et en service

Adapter la démarche qualité pour une certification ISO 9001 des process au sein de la nouvelle cuisine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Prend acte** de la présentation du rapport annuel du mandataire Angers Loire Restauration pour l'année 2022.

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



Secrétaire de séance, VOISINE Henri





SEANCE DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

**Délibération DEL2023/107**  
**4.4 Gratification des stagiaires**

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 16 octobre à 20h30, vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Lambert La Potherie se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Corinne GROSSET, Maire.

**Etaient présents** : BEAUMONT Jean-Marie, BONNAUD Delphine, BROUARD Vincent, DAVID Vincent, DEMESLAY Magali, DENECHAU Vincent, ECHELARD David, GILLET Thomas, GROSSET Corinne, HUMEAU Marie, VERNOUX Virginie, VOISINE Henri.

**Absents avec pouvoir** : YOU Didier donne pouvoir à VOISINE Henri  
DEROMMELAERE Françoise donne pouvoir à GROSSET Corinne  
PERDREAU Christine donne pouvoir à HUMEAU Marie  
MATHE Franck donne pouvoir à GILLET Thomas  
CHEVALIER DU FAU Vanessa donne pouvoir à BONNAUD Delphine

**Absent sans pouvoir** : LALONDE Cédric

**Secrétaire de séance** : VOISINE Henri

Conseillers en exercice : 18  
Conseillers présents : 12  
Conseillers votants : 17  
Date d'affichage : 17/10/2023

**4.4 Gratification des stagiaires**

Rapporteur : Corinne GROSSET, Maire

Dans le cadre de leur cursus de formation, des étudiants peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage. Les périodes de stages correspondent à des périodes temporaires de mises en situation en milieu professionnel au cours desquelles les étudiants acquièrent des compétences professionnelles pour obtenir un diplôme ou une certification.

La loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014, tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires et le décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014 définissent les modalités d'accueil et de gratification des stagiaires.

Les stagiaires pourront bénéficier d'une gratification dès lors que la durée de stage est supérieure à deux mois consécutifs ou non. Le versement de cette gratification est obligatoire. La collectivité attribue une gratification de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale, ce qui représente à ce jour, un taux horaire de 4.05€.

La gratification est due au stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de stage. Une convention de stage sera établie entre le stagiaire, l'établissement d'enseignement et la collectivité.

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2015-1359 du 26 octobre 2015 relatif à l'encadrement du recours aux stagiaires par les organismes d'accueil ;

Considérant que tous les stages d'une durée supérieure à deux mois doivent obligatoirement être rémunérés,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**Fixe** le cadre d'accueil des stagiaires dans les conditions suivantes :

- Les stagiaires reçoivent une gratification pour les dates d'une durée supérieure à 2 mois, consécutifs ou non
- La gratification allouée correspond à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale

**Autorise** la Maire à signer les conventions de stage et tous documents afférents à l'accueil d'un stagiaire

**Confirme** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

**Pour : 17**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

Fait et délibéré en Mairie de Saint-Lambert-la-Potherie, le 16 octobre 2023,

Pour copie conforme,

La Maire, Corinne GROSSET



DEL2023/107

Secrétaire de séance, VOISINE Henri